

Séminaire sur la gouvernance dans les énergies renouvelables à l'USJ



Au cours du séminaire sur les énergies renouvelables à l'USJ. Photo DR

Dans le cadre de sa réflexion sur le développement de la gouvernance économique et environnementale au Liban, l'Observatoire de la fonction publique et de la bonne gouvernance (OFP) de l'Université Saint-Joseph (USJ), en partenariat avec la Konrad Adenauer-Stiftung, a organisé un colloque intitulé « Bonne gouvernance et cadre juridique dans le secteur des énergies renouvelables » au campus des sciences sociales de la rue Huvelin.

Pascal Monin, directeur de l'OFP, a souligné que « les chiffres sont suffisants pour qualifier l'étendue de la mauvaise gestion du secteur de l'énergie au Liban, que lequel a été dépensé l'équivalent de 45 % du volume de la dette publique ». « De nombreuses lois ont été votées et de nombreux plans mis en place, sans aucune solution, a-t-il ajouté. La première étape vers le règlement du problème est de mettre sur pied une administration rationnelle capable de développer les solutions requises au coût approprié. Le secteur privé devrait être activement impliqué à travers des projets en BOT. »

Le directeur du programme « État de droit » au Moyen-Orient et en Afrique du Nord à la Konrad Adenauer-Stiftung, Philipp Bremer, a souligné la nécessité de restaurer la confiance des citoyens dans le secteur public et d'appliquer effectivement les dispositions de la loi.

Pour sa part Aref Yassine, président de l'ordre des ingénieurs, a fustigé le manque de solutions appropriées proposées par les responsables, ce qui a poussé, selon lui, « un grand nombre de citoyens à se tourner vers l'énergie solaire, et a conduit au chaos et à la suprématie de la logique commerciale sur le professionnalisme ». Aref Yas-

sine souligne la nécessité d'établir une autorité de régulation du secteur, estimant qu'« un quart de nos besoins en électricité peut être satisfait par la réglementation du secteur des énergies renouvelables ».

Le recteur de l'USJ, Salim Dacache, a insisté sur le fait que « le citoyen, confronté à une hausse inédite des prix, a le droit de se tourner vers les énergies renouvelables », plaidant pour que « le Liban fasse partie des 65 pays innovateurs dans ce secteur ».

Le député Sajih Attié a expliqué comment la commission des Travaux publics et de l'Énergie, qu'il préside, œuvre à donner un souffle scientifique et académique aux recommandations qu'elle prend.

Dans une intervention à distance, le directeur général du Centre libanais pour la conservation de l'énergie (LCEC), Pierre Houry, a parlé du développement majeur qu'a connu l'énergie solaire depuis 2010. Il a mis l'accent sur « le rôle des universités, des centres de recherche et des organisations de la société civile », estimant que « le travail doit se poursuivre pour atteindre les objectifs en matière d'énergies renouvelables ».

Autorité de régulation

Au cours de la première table ronde, animée par l'experte en gouvernance de l'énergie Diana al-Qaissi, Carol Ayat, experte financière dans le domaine de l'énergie, a confirmé que les solutions au problème très politique de l'électricité sont bien connues. « La révolution à laquelle nous assistons dans le domaine des énergies renouvelables résulte d'un besoin découlant de l'effondrement du secteur de l'électricité, a-t-elle souligné. Ces projets sont individuels, de taille limitée et aléatoire, et leur installation a déjà causé des dégâts. »

Le chef de projet Cedro et conseiller du PNUD, Hassan Harajli, a souligné que « le Liban s'est conformé à l'accord de Paris (sur la lutte contre le changement climatique) par une promesse de réduction inconditionnée de ses émanations de CO2 de 20 % et s'est fixé un objectif conditionné de 31 % pour 2030 ». « Le Liban est capable de produire 24 heures d'électricité à partir de centrales existantes avec des énergies alternatives, a-t-il insisté. Mais si des quotas (confessionnels et politiques) sont imposés dans la nomination des membres de l'Autorité de régulation de l'électricité, il n'y a pratiquement aucun espoir à l'horizon. »

L'experte juridique en matière de gouvernance de l'énergie, Christina Abi Haidar, a rappelé que « la Banque mondiale a mis en place un mécanisme de nomination d'un organe de régulation, mais il n'a pas été mis en œuvre ». « Sans partenariat entre les secteurs public et privé, avec des garanties pour ce dernier, il n'y a pas d'espoir, a-t-elle poursuivi. Les lois doivent être appliquées sans aucune exception ni arrière-pensée politique. »

Au cours de la seconde table ronde, animée par l'experte en énergie Laury Haytayan, Joseph al-Assad, conseiller au LCEC, a estimé que le principal problème pour la mise en place de politiques énergétiques est le délai de promulgation des lois, exceptionnellement long au Liban.

Ali Berro, juriste expert dans le domaine de l'énergie, s'est exprimé sur la gouvernance du secteur, soulignant qu'il existe une confusion entre l'entité adjudicatrice et le régulateur. « La nomination de l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité est nécessaire pour l'élaboration de la loi qui devrait le réglementer », a-t-il ajouté.